

# Principaux frais du contrat \*

Date de mise à jour : Avril 2026

## Objectif Patrimoine



### Contexte

Cette annexe a pour objet de présenter les principaux frais du contrat. Pour une vision plus complète des dispositions du produit et de l'ensemble des frais appliqués, il est nécessaire de se référer à l'encadré des Dispositions Générales.

### Montant minimal de versement initial

3 000,00 €

### Frais annuels

#### Frais de gestion du contrat

##### Frais des supports

|                          |       |
|--------------------------|-------|
| Support fonds en Euros   | 0,90% |
| Support unités de compte | 1,20% |

#### Frais de gestion des unités de compte

##### Gestion libre

|   |       |
|---|-------|
| <b>Fonds actions** (moyenne)</b>                    | 1,98% |
| <i>Dont taux de rétrocessions de commissions***</i> | 0,85% |
| <b>Fonds obligations (moyenne)</b>                  | 1,25% |
| <i>Dont taux de rétrocessions de commissions***</i> | 0,55% |
| <b>Fonds immobilier**** (moyenne)</b>               | 2,49% |
| <i>Dont taux de rétrocessions de commissions***</i> | 0,79% |
| <b>Fonds diversifiés (moyenne)</b>                  | 2,04% |
| <i>Dont taux de rétrocessions de commissions***</i> | 0,76% |

### Autres frais annuels

#### Frais forfaitaires

néant

#### Frais proportionnels

+ 0,50% supplémentaire maximum sous option d'allocation ou avenant de réorientation d'épargne

### Frais ponctuels par opération (taux ou montant maximal)

#### Frais sur versement

1,50%

#### Frais de changement de modes de gestion (en % ou en €)

Gratuit

#### Frais d'arbitrage libre

Proportionnels ou forfaitaires 0,60%+30€  
Nombre d'arbitrages gratuits par an sans objet

#### Frais de transfert sortant vers un autre produit

non applicable

#### Frais sur les versements de rente

3% des arrérages de rente

#### Frais de rachat

0%

NA : non applicable

\*= Le tableau indique les principaux frais du contrat au dernier exercice clos. Il peut cependant subsister des frais ne figurant pas dans ce tableau.

\*\* = la catégorie « fonds actions » inclut les ETF et mais exclut les fonds de capital-investissement (FCPR, FPCI, FPS) et les titres vifs.

\*\*\*= part des frais reversés au profit du distributeur et, du gestionnaire du contrat au cours du dernier exercice clos.

\*\*\*\*= la catégorie « fonds immobilier » inclut les OPCV, les SCPI et les SCI.